

## Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2021

### Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Temps fort de la vie d'une commune, il donne des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs et est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte administratif a été approuvé le 07/04/2022, il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Il fait apparaître un bilan financier excédentaire grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les facteurs exogènes que sont la réduction des dotations de l'Etat et les contraintes liées aux prélèvements sur les ressources fiscales des communes prévus par la loi.

### BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal a dégagé 10 996 864,96 € de recettes pour 8 800 717,72 € de dépenses.

Son exécution se présente ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	7 877 887,61	1 495 150,33
Dépenses de l'exercice	7 039 650,23	1 761 067,49
Résultats de l'exercice	838 237,38	-265 917,16
Résultat reporté 2021 Budget annexe Camping	3 814,89	-3 894,75
Résultat reporté 2020	1 395 542,71	1 123 826,31
Part affectée à l'investissement	895 542,00	0,00
Résultat cumulé	1 342 052,98	854 014,40

Le résultat de clôture de l'exercice restes à réalisés inclus (ou fonds de roulement) s'établit à 2 383 543.98 €.

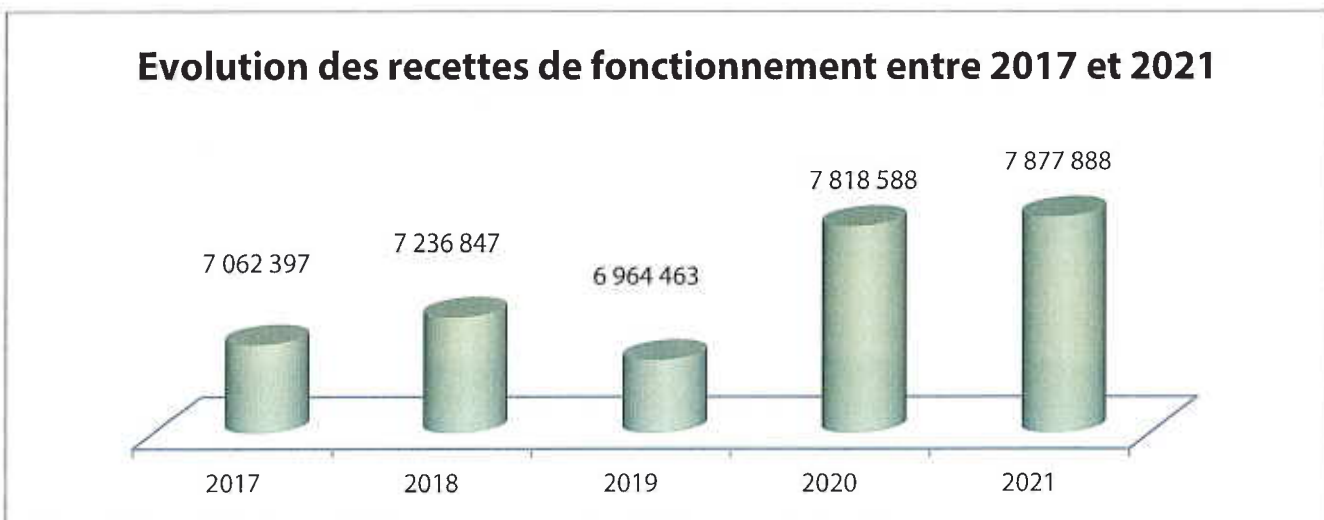
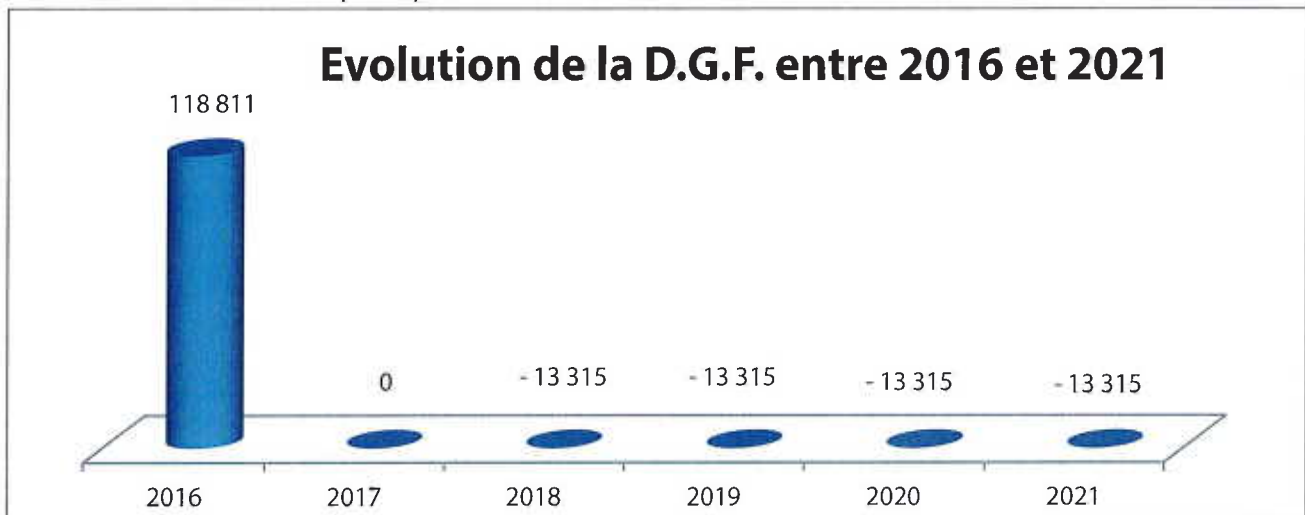
## **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent brut de 838 237.38 € déterminé par la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement. Cette année nous clôturons le budget annexe Camping au 31/12/2021 et l'intégrons dans le budget principal au 01/01/2022. Par conséquent nous reprenons le résultat à la clôture de celui-ci d'un montant de 3 814.89 €

En y intégrant le montant des résultats reportés de fonctionnement des exercices antérieurs diminué de la part affectée à l'investissement soit 500 000.71 €, le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 342 052.98 €.

### 1. Les recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 7 877 887.61 € et affichent une hausse de 0.75 % par rapport à 2020. Il y avait eu une hausse des recettes en 2018 du fait de l'augmentation des taux de fiscalité. La commune est passée à une D.G.F. négative à partir de 2017 et est prélevée chaque année au nom de la contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 13 315 €.



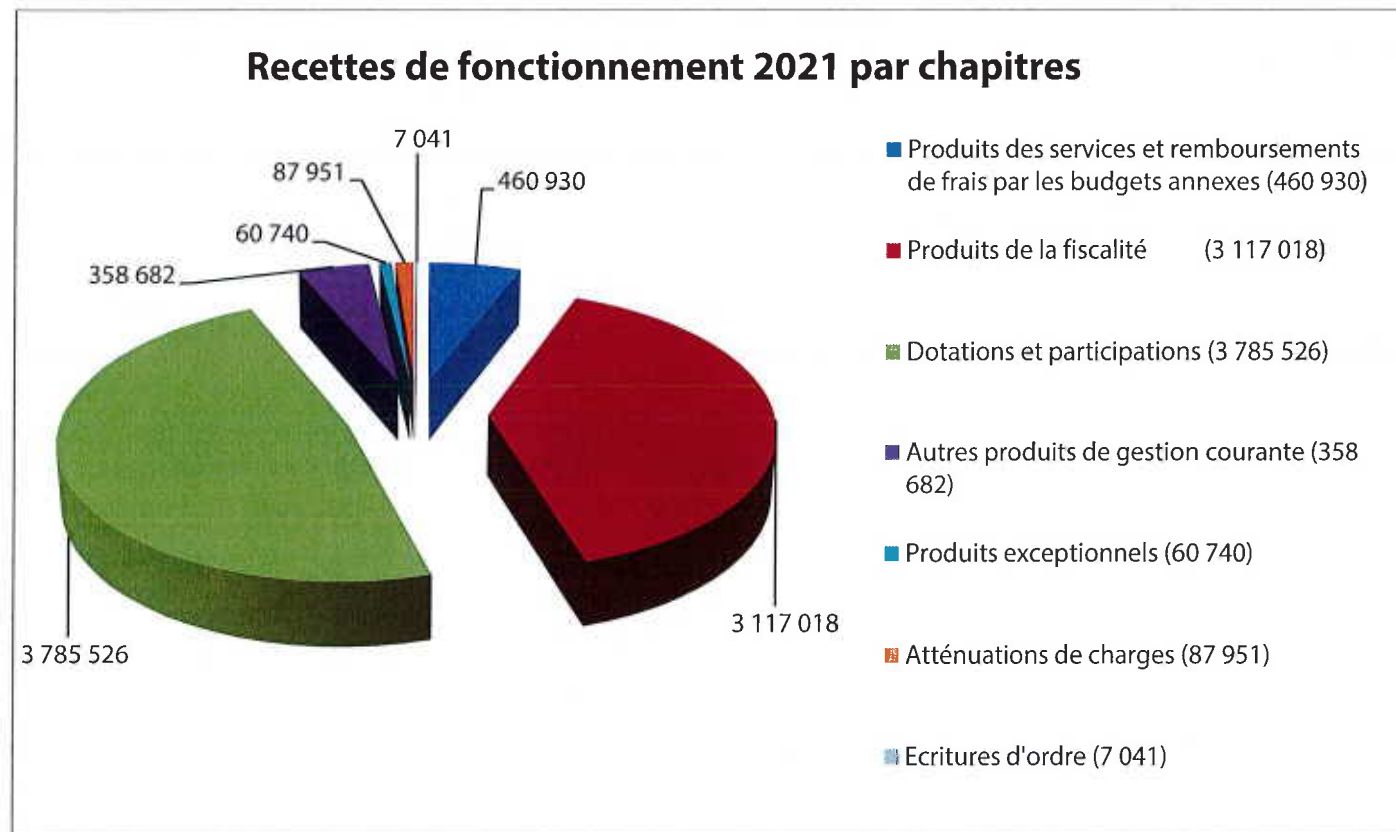
Les recettes de fonctionnement proviennent à 37 % des impôts et taxes, à 45 % des dotations et participations, à 10 % des produits des services et du parc privé de la ville et à 1 % de recettes exceptionnelles.

Les produits de la fiscalité directe constitués des taxes d'habitation des résidences secondaires et foncières représentent 26 % des produits fiscaux et les produits de la fiscalité indirecte représentent 74 % de ces derniers.

La fiscalité indirecte regroupe l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité suite à la réforme de la fiscalité sur l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels.

Les dotations et participations se composent à 90 % de la compensation de l'Etat aux titres des exonérations des taxes foncières suite à la réforme de la fiscalité sur l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels.

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



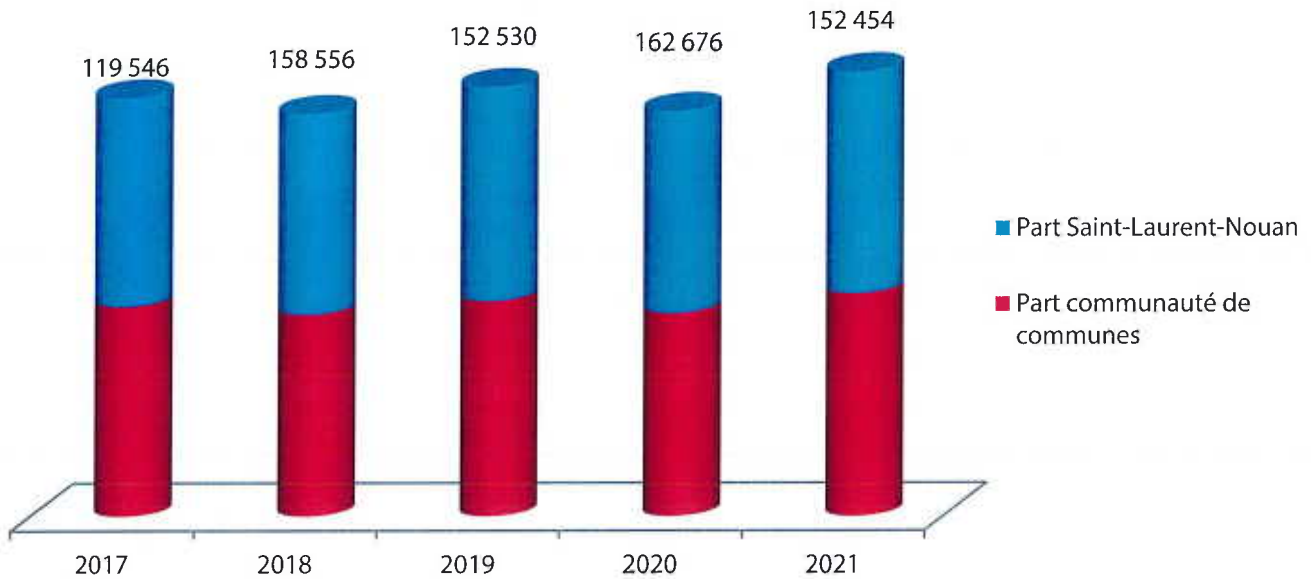
## 2. Les dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 7 039 650.23 € et sont stables par rapport à 2020 malgré des facteurs exogènes, tels que :

- le maintien du prélèvement sur la fiscalité au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) : 76 727 € en 2020 et 84 190 € en 2021. Ce fonds créé en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2012, la commune a reversé 17 614 euros. La Communauté de Communes du Grand Chambord a pris en charge l'intégralité du prélèvement au titre du F.P.I.C. en 2013 et 2014 puis la moitié depuis 2015, dans le cadre de la solidarité intercommunale entre les 16 communes,
- des opérations d'ordre entre sections, qui n'ont aucun impact sur la trésorerie de la collectivité (amortissements, écritures comptables liées à la vente de biens communaux ...) car elles ne donnent pas lieu à flux financier et qui s'équilibrent toujours en recettes et en dépenses,
- le mécanisme de la DGF négative qui consiste à opérer des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités dont la dotation forfaitaire est insuffisante pour acquitter la contribution au redressement des finances publiques,

- l'inflation des normes législatives comme les mesures relatives à l'emploi
- les modifications des taux de contribution employeur aux caisses de retraite
- la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

### Evolution du prélèvement F.P.I.C

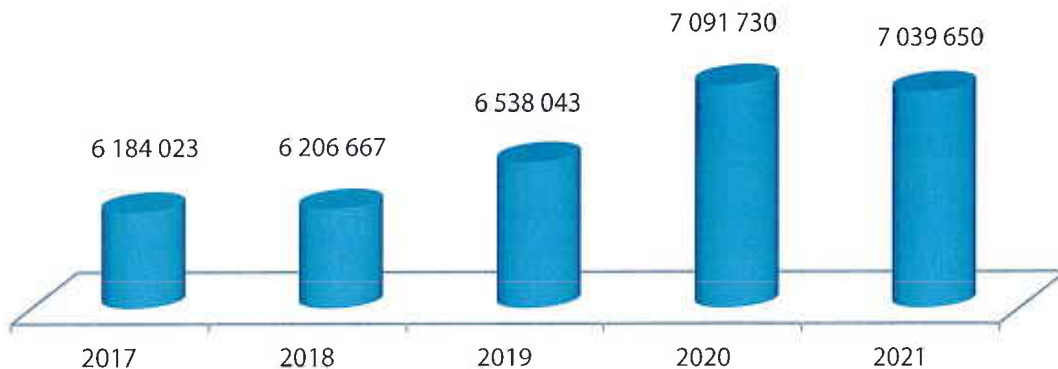


Les charges de fonctionnement sont principalement constituées de dépenses récurrentes et rigides. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Charges de personnel,
- Achats de matières et fournitures : papeterie, électricité, téléphone ...,
- Autres charges de gestion courante : contribution au SDIS, subventions, indemnités des élus...,
- Prestations de services : charges de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes, sorties et intervenants extérieurs...,
- Participations aux charges d'organismes extérieurs : transports scolaires, syndicats intercommunaux...
- Charges financières : intérêts des emprunts, ...,

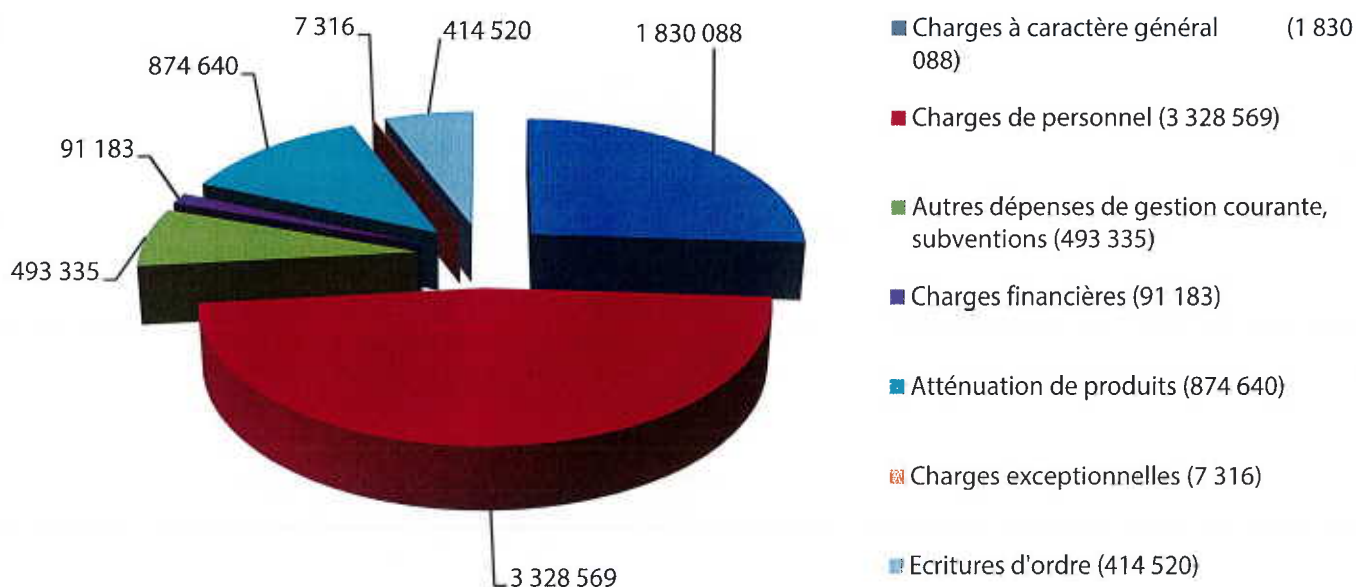
A ces dépenses s'ajoutent l'entretien du parc locatif

### Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2021



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

## Dépenses de fonctionnement 2021 par chapitres



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales d'investissement se chiffrent à 1 761 067.49 €. Les recettes d'investissement se chiffrent à 1 495 150.33 €, dont 1 080 630.76 € en recettes réelles et 414 519.57 € en recettes d'ordre.

Le résultat cumulé de la section d'investissement, qui est la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement auquel on ajoute le résultat négatif du camping à sa clôture de 3 894.75 € ainsi que les résultats des exercices antérieurs, est positif et s'élève à 854 014.40€.

### 1. Les recettes d'investissement

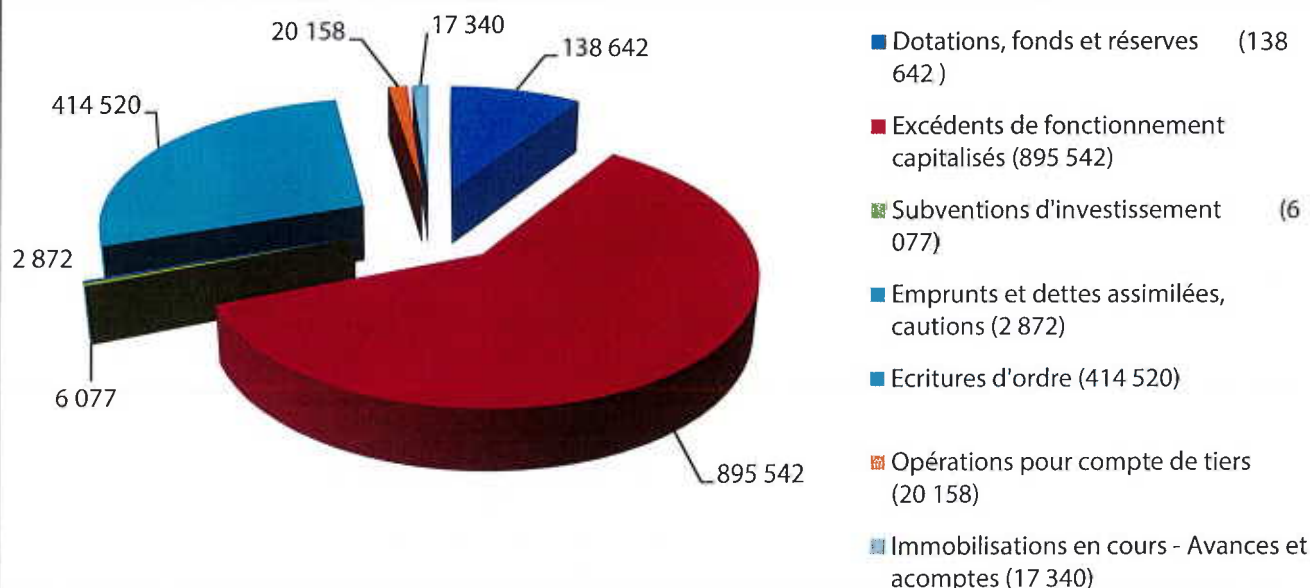
La principale recette d'investissement en 2021 est constituée par l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 895 542 € correspondant à l'excédent de fonctionnement dégagé lors d'un exercice budgétaire et qui est réinjecté en section d'investissement pour permettre à la commune d'investir.

La taxe d'aménagement perçue par la commune en 2021 est de 58 922.08 €. La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La commune a également perçu le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) dû au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 79 720.04 €. Le FCTVA a pour objet la compensation de la TVA acquittée par la commune sur ses investissements sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404%.

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

## Recettes d'investissement 2021 par chapitres



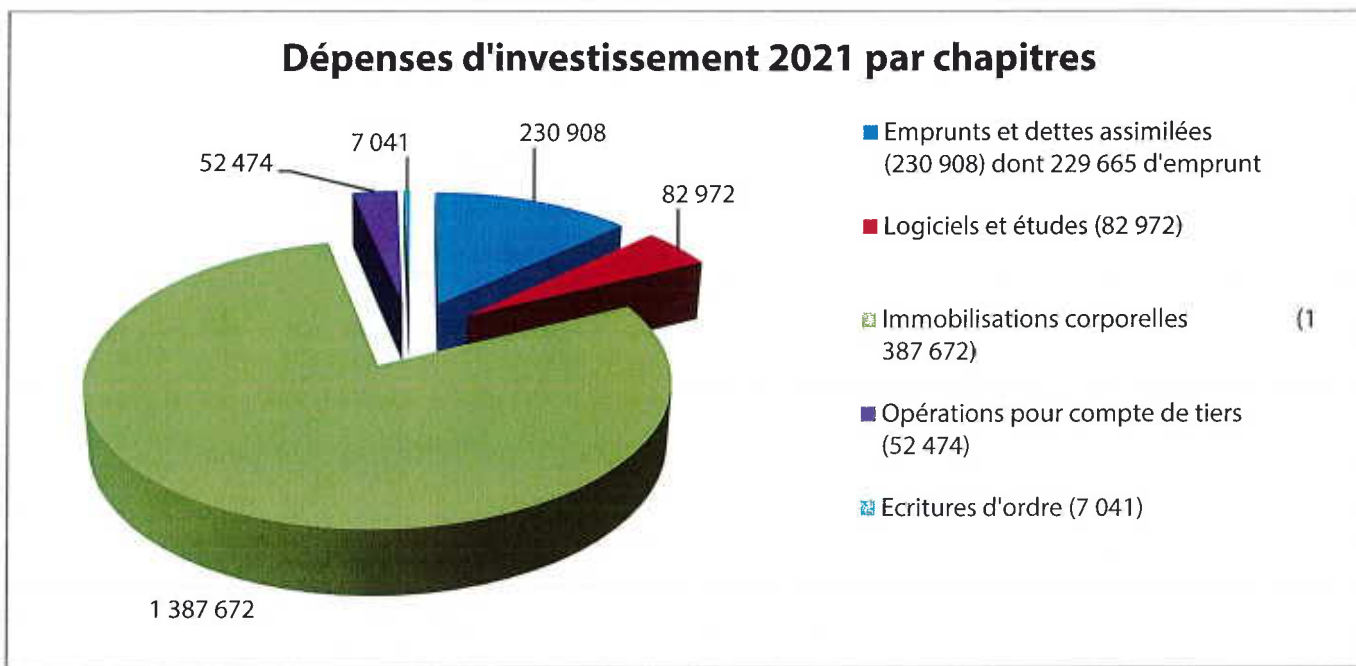
### 2. Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement 2021 a porté sur les grands domaines suivants :

- Voirie et signalisation : 1 029 251 €
  - programme annuel de voirie : 406 774 €,
  - réfection de pavés : 4 013 €,
  - aménagement urbain route de Blois : 4 619 €
  - réfection route de la centrale : 561 371 €
  - éclairage public : 52 474
- Parc privé de la ville : 197 166 €
  - Installation d'un cabinet dentaire : 197 166 €
- Administration générale : 94 230 €
  - mobilier, logiciels et matériel informatique: 29 263 €,
  - travaux d'aménagement de la mairie : 64 967 €
- Enfance – jeunesse : 60 472 €
  - modernisation des locaux scolaires : 17 777 €,
  - matériels informatiques et équipements : 6 416 €,
  - travaux multi-accueil : 25 251 €
  - Frais d'études extension ACM et Multi accueil : 11 028 €
- Culture : 24 971 €
  - Frais d'études sur le moulin de Nouan : 3 780 €,
  - Frais de diagnostic et enquête dans le cadre du PCSES de la médiathèque : 19 308 €
  - Mobilier médiathèque : 1 883 €
- Propreté et environnement : 15 960 €

- système chaufferie et réseau de chaleur : 15 960 €

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



### III. DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### 1. Présentation des résultats de l'exercice

Il a été décidé de clôturer le budget annexe Camping au 31/12/2021 et de l'intégrer au budget principal au 01/01/2022. C'est pourquoi nous reprenons dans l'affectation du résultat du budget principal, celui du Camping.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	7 877 887,61	1 495 150,33
Dépenses de l'exercice	7 039 650,23	1 761 067,49
Résultats de l'exercice	838 237,38	-265 917,16
Résultat reporté 2021 Budget annexe Camping	3 814,89	-3 894,75
Résultat reporté 2020	1 395 542,71	1 123 826,31
Part affectée à l'investissement	895 542,00	0,00
Résultat cumulé	1 342 052,98	854 014,40
Restes à réaliser en recettes		319 456
Restes à réaliser en dépenses		131 979,40
Résultat cumulé	1 342 052,98	1 041 491,00

#### 2. Les principaux ratios du compte administratif

Population INSEE 2021= 4 436 hbts

Commune

Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 493	815
Produit des impositions directes/population La commune est au-dessus de la moyenne en raison de la taxe foncière supportée par EDF	184	463
Recettes réelles de fonctionnement/population La commune est au-dessus de la moyenne grâce à la taxe foncière supportée par EDF	1 774	1013
Dépenses d'équipement brut/population	343	302
Encours de dette/population	687	728
DGF et DSR/population La commune est en dessous de la moyenne de la strate suite aux différentes réformes de la DGF	11	147

\*Source DGCL Strate 3 500 à 10 000 habitants

### 3. Etat de la dette

La commune n'a contracté aucun emprunt dit toxique. Les emprunts sont à taux fixe.

Capital restant dû au 31/12/2021	Capital annuité de l'exercice	Charges d'intérêts de l'exercice
3 047 962	229 665	91 183

	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	323 234	320 848	369 400	323 082	323 080
Capital	223 354	229 665	281 705	243 257	250 354
Intérêts	97 642	91 183	87 694	79 825	72 726

### 4. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il se calcule à partir du compte administratif.

	2019	2020	2021
Capital restant dû au 31/12	3 500 977	3 278 012	3 047 962
Epargne brute	691 322	1 078 613	1 732 794
Ratio de désendettement	5.1 ans	3 ans	1.8 ans



Les résultats de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	34 977,15	3 038,53
Dépenses de l'exercice	9 341,20	3 815,70
Résultats de l'exercice	25 635,95	- 777,17
Résultat reporté 2020	36 653,20	1 504,35
Part affectée à l'investissement		
Résultat cumulé	62 289,15	727,18
Restes à réaliser en recettes		
Restes à réaliser en dépenses		19 085,00
Résultat	62 289,15	- 18 357,82

L'affectation du résultat d'exploitation de 2021 est fixée comme suit :

Excédent d'exploitation	62 289,15
Affectation obligatoire en investissement	18 357,82
Affectation complémentaire en réserves	0,00
Affectation report à nouveau fonctionnement (chap 002)	43 931,33
Total affecté au compte 1068	18 357,82
Résultat d'investissement à reprendre (chap 001)	727,18

.../...

Les résultats de l'exercice 2021 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	0,00	107 041.00
Dépenses de l'exercice	0,00	107 041.00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00
Résultat reporté 2020		0,02
Part affectée à l'investissement		
Résultat cumulé	0,00	0,02
Restes à réaliser en recettes		41 124.45
Restes à réaliser en dépenses		41 124.45
Résultat	0.00	0.02

L'affectation du résultat d'exploitation de 2021 est fixée comme suit :

Excédent d'exploitation	0,00
Affectation obligatoire en investissement	
Affectation complémentaire en réserves	0,00
Affectation report à nouveau fonctionnement (chap 002)	0,00
Total affecté au compte 1068	0,00
Résultat d'investissement à reprendre (chap 001)	0,02

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Laurent-Nouan, le 07/04/2022

Le Maire, Michel LAURENT

